

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile CODE SITE : 42320\_001\_02 ADRESSE DU SITE : LE REY COMMUNE : 42320 VALFLEURY

DATE: 25/10/2021





## RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR: FREE MOBILE

COMMUNE: VALFLEURY

NOM DU SITE: LE\_REY\_42320

**CODE SITE:** 42320\_001\_02

ADRESSE: LE REY - 42320 VALFLEURY

**TYPE DE SUPPORT :** Pylône autostable

**PROJET DE:** Nouvelle antenne relais

**COORDONNÉES** X = 769503.29, Y = 2062651.93

**GÉOGRAPHIQUES:** Longitude: 4.506945, Latitude: 45.543212

# CONTACT FREE MOBILE

NOM: Luka GISBERT

Responsable Collectivités Territoriales

**E-MAIL:** lgisbert@free-mobile.fr

ADRESSE: Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



# sommaire

1. Synthese et motivation du projet	, Z
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	5
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	. 10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	. 11
8. Déclaration ANFR	. 14
9. Plans du projet	. 15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	. 21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	. 21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	23





#### 1. Synthèse et motivation du projet

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G** par ses antennes relais.

Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg » de 2016 et 2017, plus de 500 communes ont été identifiées afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les services Free Mobile ont été rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents soit près 3500 communes.

Free Mobile participe également aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centre-bourg.

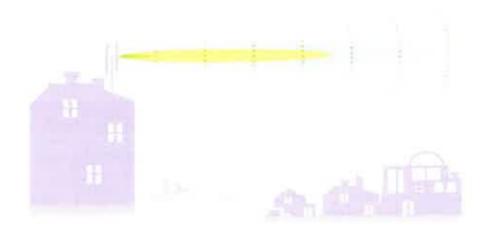
Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.







L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur. Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des modifications substantielles.

### 2. Descriptif détaillé du projet et des installations

#### Descriptif du projet

Dans le cadre de l'accord de janvier 2018, relatif à l'amélioration de la couverture mobile du territoire, conclu entre l'Etat et les opérateurs et suite à la consultation au terme de laquelle vous avez confirmé votre souhait de bénéficier du nouveau dispositif, nous avons le plaisir de vous informer que Free Mobile a été désigné opérateur chargé de la mise en œuvre de la couverture mobile sur votre commune.

Ce site permettra la mise en place d'une couverture par les opérateurs Free Mobile, Orange



et Bouygues Telecom, qui installeront leurs équipements respectifs sur le même emplacement retenu.

#### Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 2	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2)		60° 170°	

#### **Antennes**

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / soi	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	<b>4G</b> 700 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	29	26.85	6°
60°	<b>4G</b> 1800 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 700 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	29	26.85	6°
170°	<b>4G</b> 1800 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	42 m	693 m	38.1 m	689.1 m	39.5 m	690.5 m	33	30.85	4°

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>&</sup>lt;sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne



(4) sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

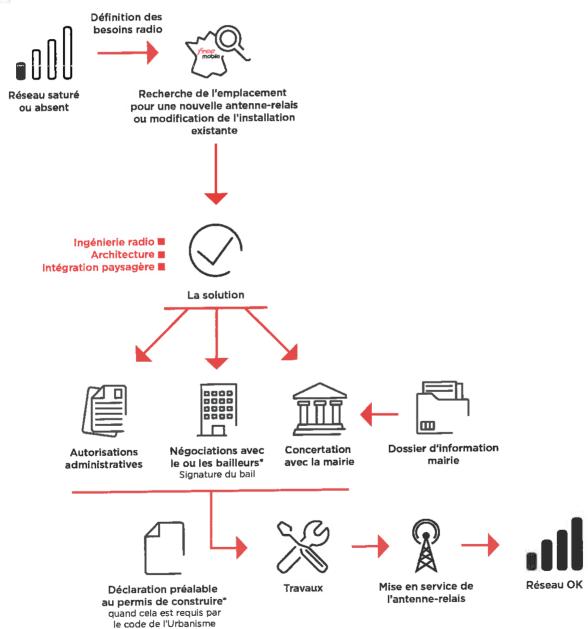
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

#### Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire







#### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2021
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2021
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2022
Mise en service, au plus tard	Avril 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### 4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

#### **Adresse**

LE REY 42320 VALFLEURY

#### Coordonnées

Lambert 93

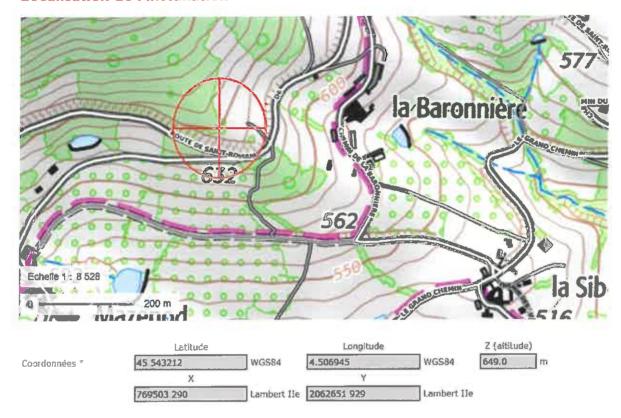
X = 769503.29 Y = 2062651.93 WGS 84

Longitude: 4.506945 Latitude: 45.543212



#### 5. Plan de situation à l'échelle

#### Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet





#### 6. Plan de cadastre

Département : LOIRE

Commune: VALFLEURY

Section : A Feuille: 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 06/08/2021

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

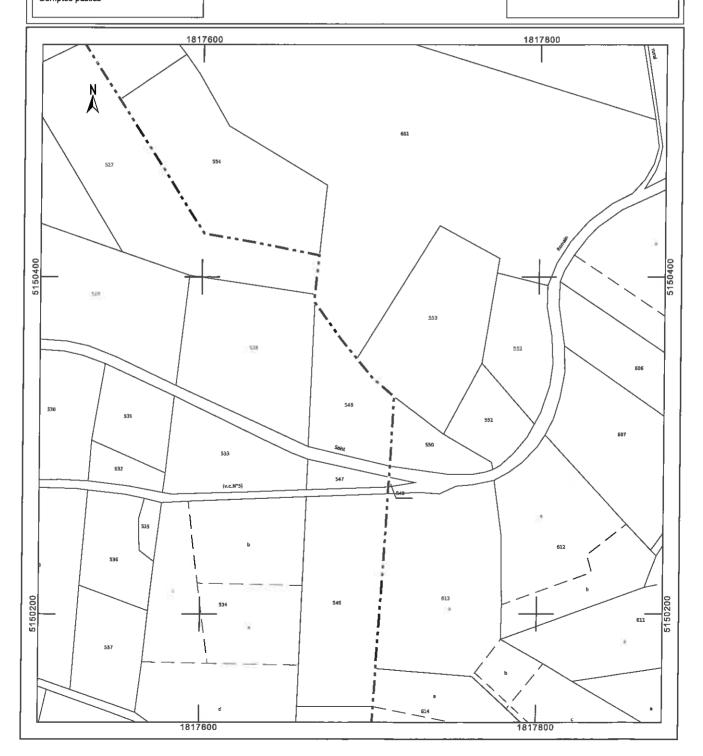
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE 8, Rue de la Convention 42023 42023 SAINT ETIENNE tél. 04 77 47 62 60 -fax ptgc.loire@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

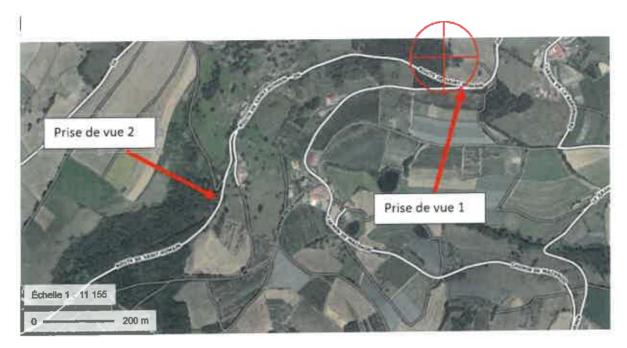
cadastre.gouv.fr





## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

#### Prises de vue







#### Prise de vue n°1

#### Etat avant:



#### Etat après :





#### Prise de vue n°2

#### **Etat avant:**



#### Etat après :



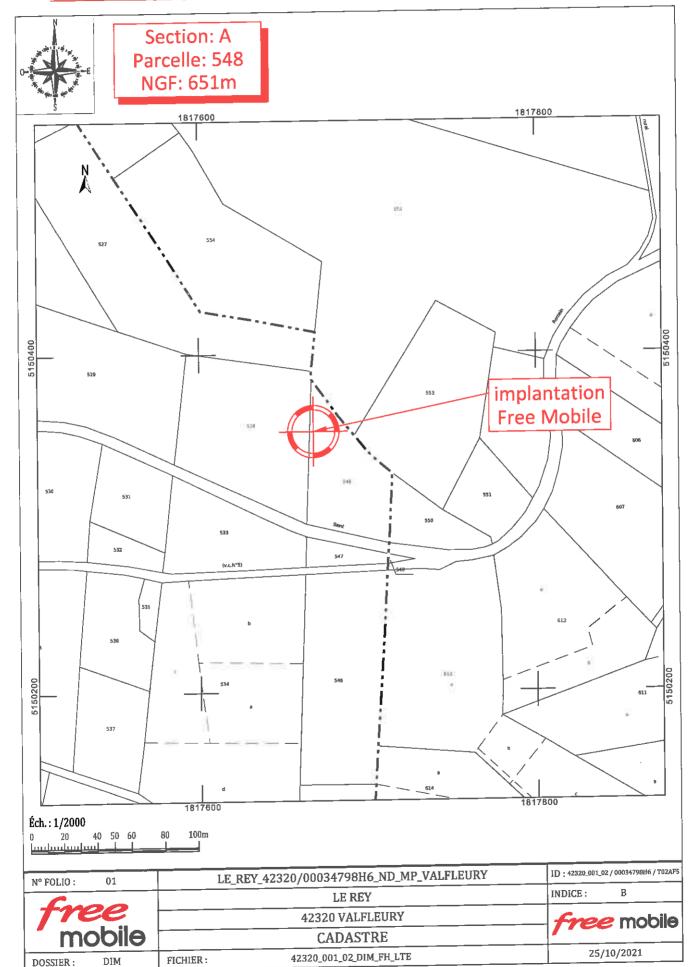




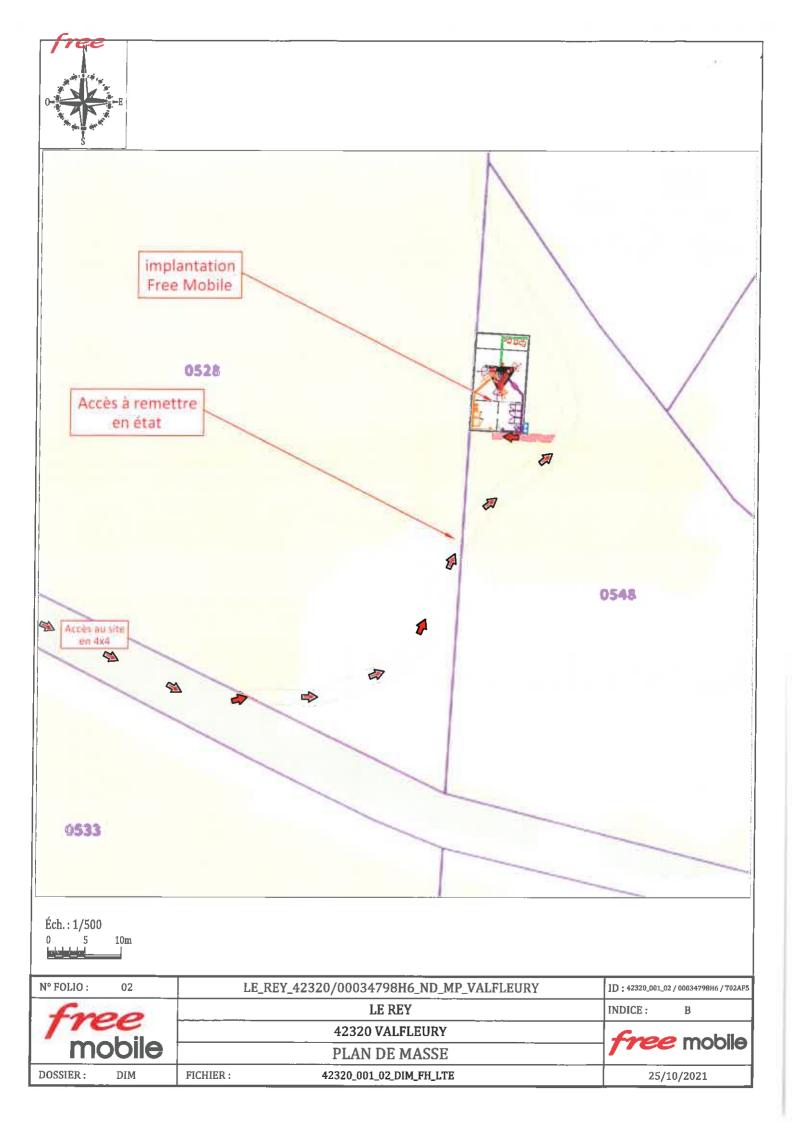
#### 8. Déclaration ANFR

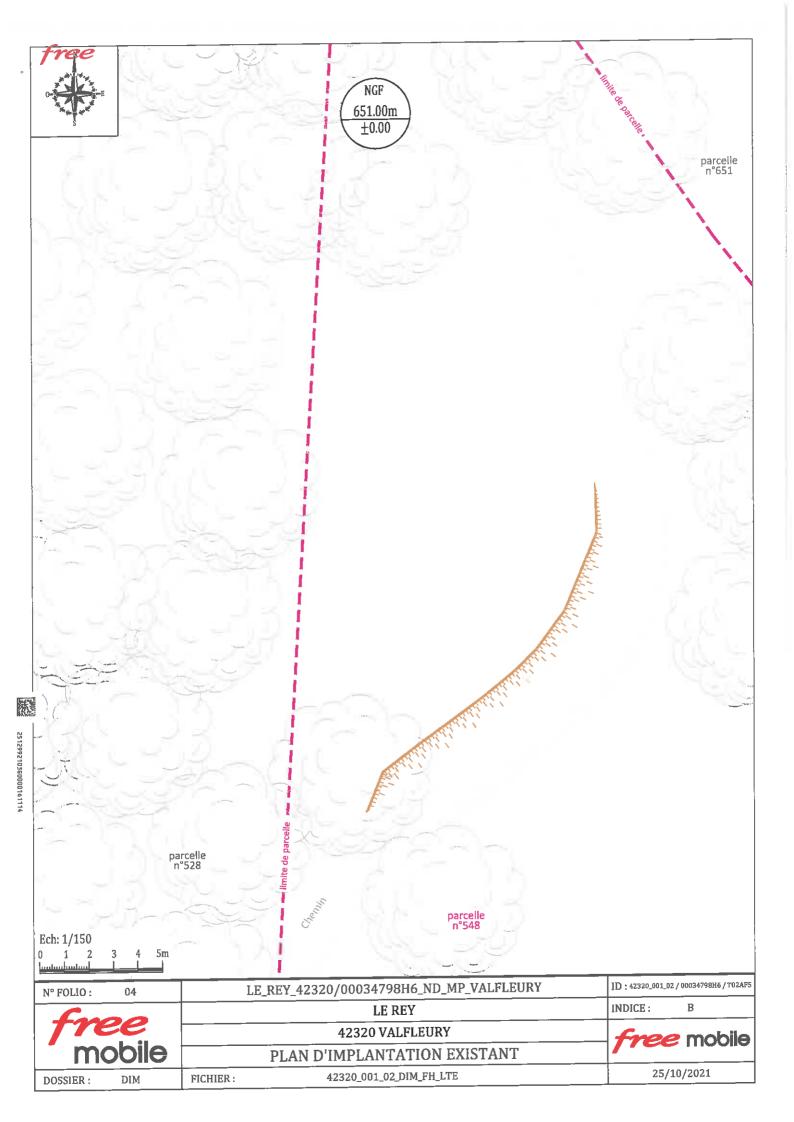
Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

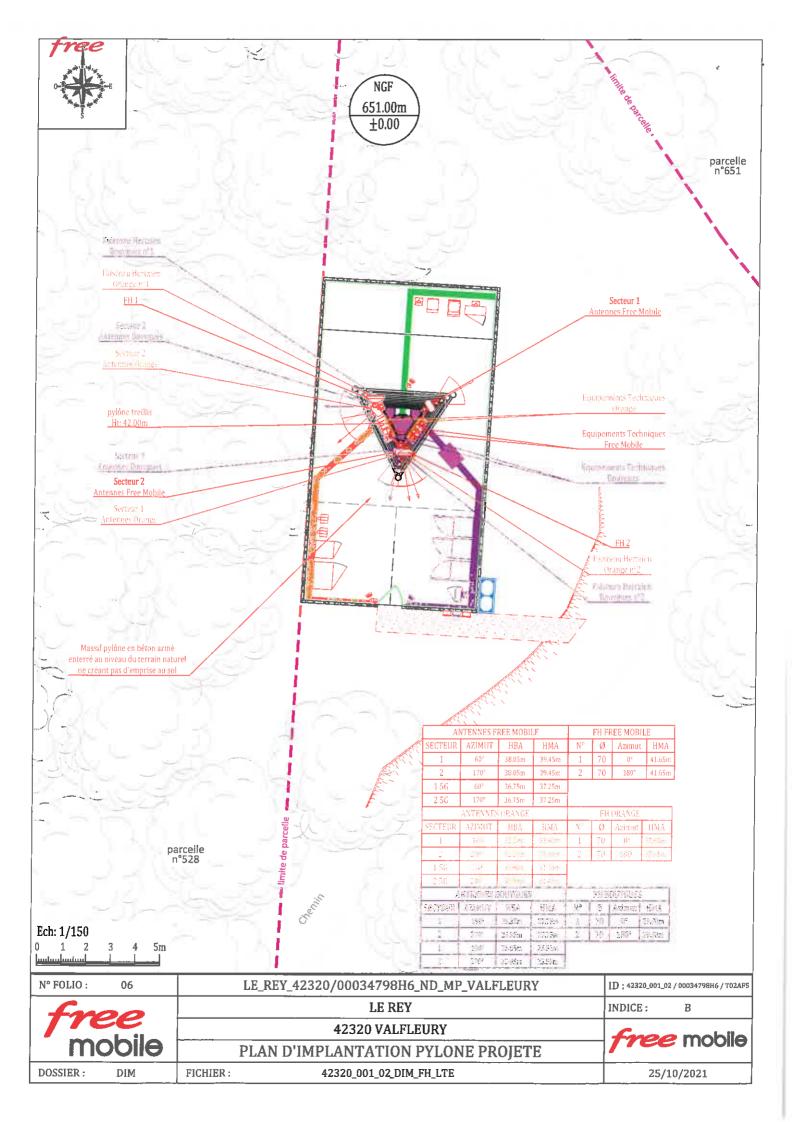
1. Conformité de l'installation aux	règles du guide	DR 17* de l'ANFR ?
	☑ oui	□ non
* Guide technique ANFR DR17 modéli public.	isation des sites radi	oélectriques et des périmètres de sécurité pour le
2. Existence d'un périmètre de sé	curité** balisé ac	cessible au public
	☐ oui	☑ non
** Périmètre de sécurité : zone au vois supérieur au seuil du décret ci-dessou	_	dans laquelle le champ électromagnétique peut-être
•	ce du décret n	par la station objet de la demande sera-t-il 2 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de
	☑ oui	non
	visé par l'article	sements scolaires, crèches, établissements e 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002
	oui oui	☑ non



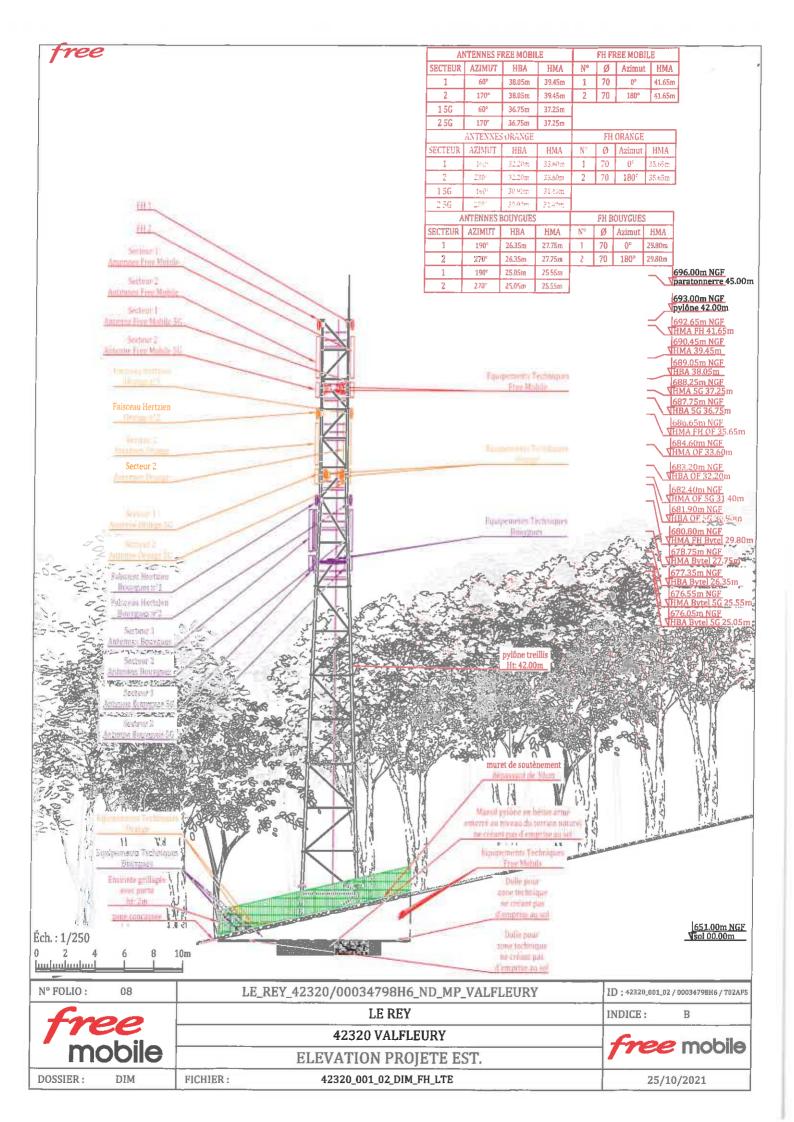








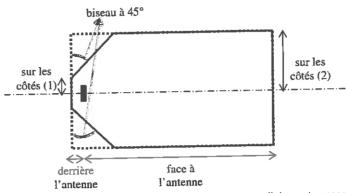






# 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

### Conformité au guide technique de l'ANFR :

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf

#### Exemple de balisage:



# 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

#### **Sites Internet**

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr





#### Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

#### **Fiches ANFR**

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR 5G.pdf

#### Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

# 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en



France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

> Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002

par le décret 2002-775 du 3 mai 2002							
	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

## 13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.





4 2